



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 3 mars 2021

CM 1921/21

LIMITE

UK
CCG
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: nicolaj-ting.mortensen@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4806

Objet: Position de l'Union concernant la demande du Royaume-Uni de devenir un participant invité à l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et à l'accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils
– Lancement d'une procédure écrite

À la suite de la décision du Comité des représentants permanents (2^e partie) du 3 mars 2021 de recourir à la procédure écrite, les délégations sont invitées à indiquer si elles acceptent d'approuver la position de l'Union selon laquelle le Royaume-Uni pourrait devenir un participant invité à l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et à l'accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au Secrétariat général du Conseil **au plus tard le jeudi 4 mars 2021 à 16 heures**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:
secretariat.wpuk@consilium.europa.eu.